

Contrat Viande de Bœuf 2020

AMAP du Pallet

La ferme du Pâtis
Deniaud Christophe
21 Le Pâtis
44190 St-Lumine de Clisson
deniaud.lepatis@free.fr

Ci-dessus dénommé le producteur

Et

Mme/M :
Adresse :
Téléphone : Portable :
Adresse électronique :

Ci-dessus dénommé l'amapien-ne

Objet : le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de bœuf label rouge, en cours de certification bio.

Les engagements du producteurs :

Christophe a choisi que son élevage se fasse de la manière la plus naturelle possible, en laissant son troupeau à l'extérieur tout l'année sur des prairies naturelles et variées. Il souhaite que les amapien(nes) prennent du plaisir à consommer ses produits, comme lui prend plaisir à élever ses vaches limousines.

Le producteur s'engage à respecter la charte de l'AMAP et le contrat entre l'AMAP et lui-même.
Le producteur s'engage à fournir de la viande de bœuf de son exploitation uniquement.

Christophe Deniaud s'engage à nous fournir de la viande de bœuf aux conditions suivantes :

- par colis de 10kg de race limousine : 8 à 10 sachets de 2 steaks (persillée, paleron à griller, aiguillette, bavette, rumsteck, gîte à la noix), 1 rôti de 800g à 1kg ou 2 rôtis de 400 à 500g, 2 tournedos filet, 2 faux-filets, 2 à 3 entrecôtes et basses côtes (ou 1 côte de bœuf 1,2kg à 1,4kg), 2 sachets de bourguignon de 600 à 800g, 3 pot-au-feu avec os.

- par colis de 5kg de race limousine : 4 à 6 sachets de 2 steaks (persillée, paleron à griller, aiguillette, bavette, rumsteck, gîte à la noix), 1 rôti de 500g à 700g, 1 tournedos filet, 1 faux-filets, 1 à 2 entrecôtes et basses côtes, 1 sachet de bourguignon de 600 à 800g, 2 pot-au-feu avec os.

Nb : **les colis sont livrés avec un poids de 5 ou 10 kg, à plus ou moins 25 grammes**, il n'y a pas de régulation à faire en fin d'année ; les colis de 5 kg ne sont jamais composés de côtes de bœuf.

Christophe ne pourra pas forcément être présent à la distribution car il fait aussi une vente directe chez lui. Ce qui signifie que les amapien-nes devront s'organiser pour qu'une personne aille chercher les colis et les ramène à la distribution du Pallet. La référente pourra aider à cette organisation.

Les engagements de l'amapien-ne :

-prendre les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution,
-s'engager à venir ou faire récupérer le ou les colis lors des distributions,
-s'assurer d'être à jour de son adhésion à l'AMAP.

Le règlement est à établir par chèque, à l'ordre de « **EARL du Pâtis** », à remettre à la référente au plus tard 15 jours avant la livraison, avec le contrat ou après inscription sur cagette.net. Le paiement vaut validation du contrat. La souscription au contrat peut se faire au global, ou à la commande.

Pour juin, la date exacte de livraison reste à confirmer (19 ou 26), pour l'automne, vous pouvez vous inscrire maintenant, les dates vous seront communiquées 3 à 4 semaines avant livraison,

DATE	JUIN	OCTOBRE	DECEMBRE
COLIS 5kg (66,50€ le colis)			
COLIS 10kg (123€ le colis)			

Soit un total de :€

Fait à : le : En 2 exemplaires
L'Amapien-ne : Le producteur :

Référente Amap contrat bœuf : Simone GOBIN - mail : simone-gobin@orange.fr
3, Domino – 44330 LE PALLET